

GrDF : Sylvie THOMAS

eRDF : Rodolphe MALJEAN

RS au CCE : Jacques HUGUET et Bernard GEGOUT

Ordre du jour :

- 1. Approbation du P.-V. de la séance du 20 octobre 2011**
- 2. Présentation des rapports administratifs et financiers des SST (pour Information)**
- 3. Bilan GEM 324 (pour Information)**

1. Approbation du P.-V. de la séance du 20 octobre 2011

Approbation du P.-V. :

Approuvé par toutes les délégations

2. Présentation des rapports administratifs et financiers des SST

Il avait été décidé le 18 décembre 2008, de présenter ce dossier en Délégation Spéciale, ce qui ne s'était jamais produit depuis. C'est donc la 1^{ère} fois qu'il passe en Délégation Spéciale.

Ces rapports administratifs et financiers ont été présentés dans les différents CE de régions. Il n'est malheureusement pas possible de faire une synthèse de ces présentations de par leurs trop grandes différences.

FO Énergie et Mines, partant de ce constat, a néanmoins demandé des précisions sur les points suivants :

- Ces rapports ont-ils été présentés en CHSCT et quels sont les avis recueillis dans les IRP concernées ?
- Nous souhaitons avoir le retour sur les motions éventuelles ainsi que les propositions et appréciations des CHSCT.

Au-delà du côté technique et du nombre plus ou moins grand de visites et d'analyses, on doit s'attacher à examiner les observations générales de l'année écoulée.

Nous demandons que l'entreprise sensibilise les médecins qui ne le font pas.

Il en est de même pour l'établissement des objectifs de l'année à venir qui doivent être clairement définis :

- actions de formation (telles que le secourisme par exemple),
- actions de sensibilisation (telles que l'éducation sanitaire).

À la lecture des rapports, il est à noter une dégradation de la santé physique et mentale des salariés.

Cette dégradation touchant l'ensemble du territoire, FO Énergie et Mines propose la mise en place d'un Groupe Multi-Disciplinaire. La constitution de ce groupe serait a minima celle contenue dans l'accord RPS de branche (accord signé par toutes les OS) : employeurs, managers, médecins, assistantes sociale, OS, représentants CHSCT et experts prévention.

Les travaux et propositions de ce GMD seraient alors rapidement mis à disposition des CHSCT et permettraient une meilleure analyse en amont et d'avoir des actions de prévention structurées et homogènes.

Les Entreprises s'étaient engagées à créer une instance de santé, nous en sommes toujours fortement demandeurs dans l'intérêt toujours plus fort des salariés.

La Direction reconnaît qu'il est nécessaire de se revoir dans une prochaine DS pour examiner correctement ce dossier.

Elle pense mettre en place un groupe paritaire pour affiner la demande de chaque OS et proposer ainsi différents documents pour les prochaines années.

Elle accepte de transmettre au fil de l'eau les rapports dès lors qu'ils auront été présentés et validés en CE.

Pour ce qui est des UON, la Direction accepte de réfléchir avec les OS sur la possibilité d'améliorer la présentation des rapports.

FO Énergie et Mines est intervenue (sans revenir sur le formalisme des rapports) pour indiquer qu'il convient certainement de concevoir un canevas commun afin de faciliter les analyses et les synthèses.

Concernant le fond, il apparaît que le coût de suivi d'un agent eRDF-GrDF varie de manière significative d'une DOR à une autre. Ainsi, si le coût est sensiblement le même dans toutes les DOR (environ 400 €/salarié), la DOR Sud Ouest ressort avec un coût de près de 520 €/salarié par an.

À propos des UON, nous portons témoignage d'une situation complexe, mais nous mettons en garde contre toute modification, sachant qu'en ce domaine «le mieux est souvent l'ennemi du bien».

La Direction est consciente de ce problème et clot le débat jusqu'à une prochaine réunion de la DS après avoir réuni le Groupe Paritaire pour arriver à proposer un document de synthèse et divers documents qui pourront être présentés, voire recommandés dans les CE pour faciliter les prochains débats.

3. Bilan GEM 324

Présentation par la Direction, du cadre réglementaire à l'intérieur duquel s'inscrit la GEM 324.

Les activités de construction de réseau d'électricité et de gaz amènent à s'interroger sur la réglementation applicable, notamment en prenant en compte le risque d'exploitation lié aux différents ouvrages.

GrDF reconnaît que les plans de prévention sont des plans types et qu'il manque des adaptations à la réalité des différents chantiers. Cela est identifié comme piste de progrès.

Les analyses d'accident doivent avoir lieu le plus en amont possible pour permettre d'adapter au mieux les EPI.

Il n'y a pas, du point de vue de la Direction, de recrudescence des accidents chez les prestataires.

Concernant eRDF, le dossier mérite une analyse approfondie pour apporter des réponses appropriées.

Un faible nombre d'accidents, déclarés par les prestataires, était constaté en 2003. À ce jour, une meilleure information a permis d'avoir plus de remontées de leur part.

En effet, une meilleure analyse des accidents «sans concession» doit permettre de remonter l'analyse le plus en amont dans l'organisation du travail.

À propos des plans de prévention, il s'agit moins d'un problème de textes que de pratiques à modifier. Il faut que les plans prévention aient du sens. La prévention et la sécurité sont les priorités de l'ensemble du management. Au-delà des textes, c'est une réalité quotidienne. La suspension de la GEM n'est pas la solution.

Suite à la présentation et aux documents transmis, FO Énergie et Mines revient sur trois points particuliers :

- Nous nous interrogeons sur le fait qu'une seule région ait subi un contrôle interne (même si celui-ci a été réalisé par des élèves du CNAM), ce qui nous prive objectivement d'avoir un plus grand éventail de remarques permettant d'avoir un dossier plus complet.
- GrDF a indiqué que le nombre d'accidents n'avait pas évolué depuis la mise en place de la GEM 324. On peut donc s'interroger sur les bienfaits de celle-ci. Il faut trouver d'autres pistes afin de diminuer le nombre d'accidents.
- Le document servant à la formation des agents coordonnateurs, depuis la mise en place de la GEM et surtout pour les nouveaux arrivants, n'a pas été réactualisé. Il fait toujours référence à EGD et à la Pers 961. En effet, la désignation des coordonnateurs a été réalisée avec des Chargés d'Affaires seniors ayant une ancienneté et des compétences reconnues. Nous souhaiterions savoir si ces conditions sont maintenues.

La délégation CGT a présenté une résolution.

FO Énergie et Mines n'a pas souhaité s'associer au vote de la résolution, car nous ne sommes pas mandatés pour le faire au vu du contenu. Nous avons proposé de transmettre notre vote sous 48 h. La CGT a refusé catégoriquement en prétextant que le vote ne pouvait se faire qu'en séance !

Vote de la résolution :

POUR : 28 CGT

Ne participe pas : 8 FO, CFDT et CGC

La prochaine réunion de la Délégation Spéciale des CCE d'eRDF et de GrDF est prévue le 24 janvier 2012.